ORDRE DES MÉDECINS

Conseil Régional
Ile-de-France

Compte-rendu CRSA

Le 1er octobre 2024 en visioconférence

Dr Jean-Luc FONTENOY

Séance plénière de la CRSA du 1er octobre 2024 de 14h30 à 17h30 en visioconférence.

Introduction du président qui présente l'ordre du jour et remercie les membres de l'ARS pour leur travail.

Intervention de Monsieur Denis Robin, directeur de l'ARS Ile-de-France, qui tient à féliciter l'ensemble des acteurs pour la bonne tenue du système de santé pendant les jeux olympiques 2024.

Il tient ensuite à rappeler l'importance du PRS, de son engagement sur le territoire et de son évaluation. Problème pour répartir les budgets et attribuer les FIR en fonction du besoin des départements. Il pense également qu'il faut renforcer le personnel à disposition des présidents de CTS.

Le président reprend la parole pour exprimer qu'il faut combiner l'action publique avec les acteurs de terrain, l'ensemble servant à favoriser le bien commun.

Une longue discussion s'engage sur la préservation de l'AME.

Un dernier point aborde le fait que l'ARS ne travaille plus que par des appels à projets, ce qui favorise les territoires qui ont des acteurs actifs, il faut donc peut-être revenir à ce qu'on appelle le gré à gré.

Il s'ensuit la signature du contrat de méthode porté par un engagement collectif partagé par l'ARS et la CRSA, contrat qui est le garant d'un fonctionnement partenarial et d'une logique de co-construction pour la mise en œuvre opérationnelle du PRS et pour son suivi ainsi que son évaluation.

Chacun ensuite rapporte ses expériences sur l'organisation des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 en pensant que l'enjeu est désormais de tirer des leçons de ce succès, d'en retracer les origines et de s'en nourrir pour les prochaines échéances de l'ARS. Il faut bien penser que pendant cette période il y avait des services supplémentaires, du personnel en plus et des primes et qu'il est certain que si on met les moyens, les choses s'améliorent. Il y a un espoir que, à la suite de ces jeux olympiques, l'héritage des structures et l'héritage organisationnel soit étudié pour en tirer des bénéfices, ce qui n'avait pas été fait suite au COVID.

Chacun expose ensuite différentes problématiques ou personnelles ou qui peuvent être collectives mais qui, pour l'instant, n'entraîne pas de décision collégiale.